Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 22 (1919-1920)

Artikel: La séparation de l'église et de l'état en Suisse
Autor: Platzhoff-Lejeune, Ed.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-750087

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT EN SUISSE

L'identité partielle de l'Eglise et de l'Etat, en d'autres mots l'Eglise nationale ou l'Etat chrétien supposent deux choses: Que la majorité des citoyens appartienne à la religion que professe l'Etat; que dans cette majorité il se trouve encore une majorité de pratiquants, c'est à dire de personnes qui tiennent à la religion de l'Etat par conviction, non par forme. Il résulte de ce double fait que la séparation des pouvoirs séculier et spirituel aura deux groupes de partisans: les professants de religions autres que celle de l'Etat d'un côté; les indifférents et les ennemis de toute religion de l'autre. Un troisième groupe d'adversaires de la religion d'Etat pourra s'ajouter aux deux autres: ceux qui demandent la séparation par religion et qui croient leur confession mieux sauvegardée sans la tutelle de l'Etat, et sous la propre égide des pratiquants.

L'Etat chrétien avait sa raison d'être aussi longtemps que les dirigeants: rois, ministres, parlements étaient des chrétiens convaincus ou désiraient qu'on les prît pour tels. Il mérite de sombrer à partir du moment où les dirigeants deviennent indifférents ou athées. Ce fut le cas en France; ce ne fut pas le cas en Suisse.

On ne saurait assez insister sur les motifs différents sinon opposés qui ont amené la séparation en France, à Genève et à Bâle. Les trois lois de séparation portent l'empreinte de cet esprit différent. On ne pourra nier que la loi française, sans être injuste, ait été cependant inspirée d'un minimum de sympathie pour les Eglises. Tel n'est pas le cas à Genève, tel est encore moins le cas à Bâle. La loi bâloise est un modèle d'équité et de bienveillance pour les Eglises. Les cantons qui suivront dans cette voie s'inspireront d'elle.

Nous ne pouvons à cette place rappeler les motifs qui ont inspiré les trois séparations précitées. Il nous suffira de rappeler que la loi française fut le résultat inéluctable d'un état d'esprit, hostile non seulement à l'Eglise et au Catholicisme, mais à la religion. La loi genevoise devait son origine à la transformation

profonde qu'a subie ce canton, jadis le rempart de la Réforme protestante, aujourd'hui en majorité catholique et composé d'une population aux deux cinquièmes étrangère. A Bâle également, autre centre de la Réforme, l'immigration étrangère et catholique ont décidé du sort de l'Eglise nationale protestante.

En France, les instigateurs de la séparation étaient des athées, des libres penseurs assez puissants pour réaliser leur désir, assez justes pour opérer cette séparation selon les principes d'une équité relative. En Suisse, les promoteurs de la séparation furent les représentants d'autres confessions, désireux d'être mis au bénéfice de la religion d'Etat, vu le nombre sans cesse augmentant de leurs fidèles. A vrai dire, ce n'est pas la séparation, c'est l'égalité des droits, la juxtaposition des Eglises, l'abolition d'un privilège de moins en moins justifié que demandaient les catholiques romains et chrétiens de Bâle et de Genève. Ils se seraient parfaitement contentés de la création de trois Eglises nationales, ayant les mêmes droits et les mêmes avantages. Ils l'auraient peut-être préférée. L'Etat reculait devant cette aventure. Il préférait abolir toute Eglise nationale plutôt que d'en créer deux nouvelles et d'en compter trois. Cette solution a fini par satisfaire tout le monde. Elle sera certainement adoptée à la longue par les autres cantons suisses qui seront obligés de passer à leur tour à une revision de la loi ecclésiastique.

I

Autre chose est de proposer une loi de séparation, autre chose de la voter. Au vote, la séparation sera sanctionnée par des milliers de citoyens qui ne l'avaient pas demandée. Cette mesure présente du reste la particularité d'être acceptée à la fois par les croyants et par les athées, par les pratiquants et par les libres penseurs. On a vu s'unir, dans la propagande pour la séparation, des chrétiens convaincus et des incroyants notoires. Tous deux, ils attendaient de la loi un bienfait. Tous deux, ils la réclamaient comme un avantage. Cela nous amène à parler des *motifs* que le citoyen peut avoir en donnant un vote favorable à la séparation. Ils sont variés et complexes. L'union des pouvoirs crée à l'Eglise une situation privilégiée. Elle jouit d'avantages économiques considérables. Les Eglises sans caractère lui envient ces avantages.

Elles demandent, si elles sont assez fortes pour le faire, qu'on les mette au bénéfice des mêmes faveurs ou qu'on les enlève à l'Eglise privilégiée. Le gouvernement préfère cette dernière issue. Serrons d'un peu plus près ce côté économique de la question.

L'expérience a démontré que les ressources matérielles des Eglises ont diminué partout du fait de la séparation. Si généreux qu'ait été l'Etat en dotant son Eglise d'un capital considérable, dans le meilleur des cas ce fond n'a pas suffi. Il a fallu recourir, soit à un impôt, soit à des dons volontaires. L'un et l'autre donnaient des résultats très variables et subissaient surtout les effets des crises économiques. Tant le catholicisme que le protestantisme en France ont souffert financièrement de la séparation et en souffriront dix fois plus après la guerre. Il faudra diminuer le nombre des paroisses et se restreindre de tous côtés. D'une façon générale, on peut affirmer que la séparation n'est jamais un avantage économique et presque toujours une perte financière pour l'Eglise. Voilà une des raisons pour laquelle les Eglises ne la demandent pas, que souvent elles la combattent. Comment se fait-il que parfois cependant, la question une fois posée, elles s'y rallient et engagent leurs fidèles à la voter? C'est ici que nous abordons le côté moral de la question.

Les chrétiens pratiquants, favorables à la séparation, se disent avec raison qu'une institution religieuse ne doit pas être soutenue financièrement par ceux qui lui sont indifférents ou hostiles. Ils ajoutent que l'Eglise n'a pas d'ordre à recevoir d'une autorité séculière qui lui impose des lois ne tenant nul compte de ses besoins. L'Etat est libre d'imposer à son Eglise des ministres trop libéraux ou trop orthodoxes, il peut obliger ses fonctionnaires à des actes qu'ils jugeraient contraires à leur conscience. Il gouverne selon des principes politiques qui peuvent être bons dans toutes les branches de son administration, mais qui sont inadmissibles dans le domaine ecclésiastique et religieux. Vinet et les théoriciens des Eglises indépendantes de la Suisse romande ont dit à ce sujet tout ce qu'il fallait dire. Ils ont été complets; aussi je n'insiste pas.

Il est incontestable que le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a fait un progrès énorme dans l'opinion publique depuis vingt ou trente ans. Il est non moins évident que toutes les Eglises de l'Europe se décideront peu à peu à entrer dans

cette voie. Le meilleur et en somme le seul argument à opposer aux séparatistes est celui de l'opportunité. En Suisse aussi bien qu'à l'étranger, il y a encore de nombreuses Eglises qui ne souffrent aucunement de leur alliance avec l'Etat, qui au contraire en bénéficient grandement et dont les membres refusent avec énergie tout changement du statu quo. Il serait puéril de vouloir les obliger de changer de situation par amour pour une belle théorie. Elles changeront quand elles voudront ou plutôt quand elles devront. Cette heure n'étant point venue, il serait cruel de vouloir l'avancer. Mais elle viendra, qu'on le désire ou non — et nous sommes de ceux qui ne le désirent pas — grâce au flot montant de l'incrédulité, grâce aux efforts du catholicisme, grâce à l'attitude des Etats même. Il est indéniable que le nombre des croyants et des fidèles de l'Eglise diminue partout et sans cesse. La demande de leurs adversaires de procéder à la séparation est logique et juste. Là où leur nombre est trop exigu, ils se limiteront aux sorties individuelles en masse qui sont une dure leçon aux Eglises nationales. Celles-ci ne voudront pas du reste de membres qui payent leur obole en maugréant et en sapant les bases mêmes de l'Eglise. Car une congrégation religieuse qui n'est pas basée sur la libre adhésion et l'esprit de sacrifice de ses membres n'est pas digne de ce nom et ne mérite pas de vivre.

Quels sont enfin les motifs des *adversaires* de la séparation? L'Etat chrétien est encore pour eux une réalité. Le passé n'est pas mort. Le roi très chrétien, évêque de l'Eglise, le Conseil fédéral qui recommande les fidèles et chers Confédérés à la protection divine, le budget des cultes, l'Etat qui nomme et installe les pasteurs, l'union du spirituel et du temporel, le Dieu des armées — qui ne s ntirait pas que ces paroles correspondaient à un état de fait, qu'elles y correspondent peut-être encore? Nos belles cathédrales seront-elles des édifices privés? N'est-ce pas la nation angoissée et pieuse qui, aux heures du danger, vient prier dans les églises? Les ministres de la parole divine ne sont-ils pas les représentants de la nation? Les Facultés universitaires de théologie, les aumôniers militaires ne témoignent-ils pas de l'union des pouvoirs, ne disparaîtront-ils pas logiquement avec la séparation?

Venons-en aux motifs d'ordre moins idéal qui militent contre la séparation. Outre la diminution du prestige moral, il y a les

difficultés financières. Après l'élan des premières années qui voient généralement un redoublement de l'esprit de sacrifice de la part des fidèles, il y a un relâchement, peut-être même une crise; qui ne connaît pas les douloureux et incessants appels à la charité, les pénibles demandes d'argent dans les Eglises indépendantes? On nous affirme que finalement les vides sont comblés, mais que de luttes il a fallu pour y arriver. Il s'y ajoute la dépendance douloureuse de quelques mécènes qui n'ont pas tous le tact de donner en silence, mais qui se souviennent du proverbe: qui paye, commande. Ils exercent une pression sur les paroisses et les pasteurs, font nommer ceux qui leur conviennent et demandent que les idées du pasteur soient conformes aux leurs. Ce danger est moins grand dans les pays démocratiques qui ne connaissent ni la misère ni les grandes fortunes; mais il est très réel dans les pays hiérarchiques où l'aristocratie du sang et de l'argent a su convertir en privilèges de fait ses anciens privilèges de droit. Les Eglises indépendantes ont en outre parfois l'inconvénient de donner à l'élément laïque un pouvoir qui devient de la prépondérance. Il est regrettable que le laïque, que la femme aient joué un rôle aussi effacé dans la vie ecclésiastique du passé. Il est juste et légitime qu'à l'heure actuelle, dans les Eglises démocratiques, le laïque soit le collaborateur du pasteur. Mais il ne faut décidément pas qu'il en devienne le supérieur et le maître. Par sa nature même, le laïque se méfiera toujours quelque peu des études scientifiques du pasteur, dont il entreverra plus facilement le danger que l'utilité. Le pasteur libéral aura quelque peine à tenir sa place dans les Eglises indépendantes; le ministre orthodoxe sera bien vu, car le laïque est orthodoxe par essence, surtout la femme. En fait de libéralisme, le laïque l'admettra plus aisément dans le domaine moral où il est moins à sa place que dans le domaine doctrinal où il est justifié. Une Eglise nationale clairvoyante et large accorde au pasteur une indépendance morale et matérielle complète vis-à-vis de sa paroisse. Elle jugera de la valeur de ses ministres uniquement dans le domaine moral de la personnalité. Elle veillera à une instruction scientifique sérieuse de ses ministres et la sauvegardera contre les attaques de ceux qui n'en comprennent pas la nécessité. Elle donnera au pasteur, dans l'organisme des fonctionnaires, une place en vue qui, au prestige de la personnalité, ajoute

celui de la fonction. Le pasteur placé, soutenu par l'Etat, a une influence qui parfois est refusée au ministre d'une confession privée. Indépendant matériellement et moralement de ses paroissiens, il pourra déployer une activité bienfaisante en n'écoutant que sa conscience. Voilà les motifs pour lesquels l'enthousiasme pour la séparation n'est pas général. Il fallait des raisons impérieuses d'un autre ordre qui ont été décisives et qui ont accéléré la séparation en France et en Suisse. Nous verrons l'accueil de ce principe dans les Eglises cantonales de la Suisse et la réalisation qu'il y trouve.

II

Sans la séparation en France, celle de Genève, si différente qu'elle soit, n'aurait pu être accomplie. Et sans celle de Genève, nous n'aurions pas eu celle de Bâle. A Genève, le terrain était particulièrement propice, ce qui équivaut à dire que la situation était devenue intolérable. Le cas s'y présentait dans des conditions uniques. La levée de boucliers du catholicisme, représenté par une forte majorité étrangère, se dirigeait moins contre les protestants que contre les adeptes du vieux catholicisme. Trois et non pas deux confessions se disputaient l'hégémonie. Il a fallu céder à cette pression d'autant plus que le véritable adversaire de la séparation, le vieux catholicisme, s'affaiblissait tandis que l'Eglise la plus sacrifiée, le catholicisme romain, était la plus mal partagée, tout en étant numériquement la plus forte. A Bâle, le catholicisme naissant n'avait à faire qu'à un seul *beatus possidens*. Il lui manquait en outre l'appui étrange, mais traditionnel de la Libre Pensée pour le détrôner. Il y est arrivé lui-même parce qu'il a rencontré, de la part de l'autorité législative et exécutive, une bienveillance rare et une équité jamais en défaut. Il n'y a pas eu d'autre séparation en Suisse. Le canton de Zurich a rejeté un projet de séparation; Neuchâtel en a fait autant; Schaffhouse a transformé récemment son organisation ecclésiastique, mais s'est gardé de passer à la séparation. C'est à Neuchâtel que la question se reposera en premier lieu. A Zurich, elle reviendra sans doute sur le tapis. Peut-être que Bâle-Campagne se laissera entraîner par Bâle-Ville, grâce à sa forte population étrangère et catholique.

D'une façon générale, on peut dire qu'en Suisse la séparation a pour principal motif, non pas un changement dans le régime

politique ou dans les idées, mais un bouleversement dans la population. L'immigration étrangère renforcera et la Libre Pensée et le catholicisme. *L'industrialisation* est un autre appoint de la séparation, mais qui ne compte pas en première ligne. Quoi qu'on dise, la séparation en Suisse est un article d'importation étrangère qui, malgré les transformations qu'il subit chez nous, s'acclimate lentement et ne se répand guère. Il est subi plutôt que désiré. Cela tient en première ligne au fait que nos Eglises d'Etat sont si démocratiquement et si libéralement organisées, qu'il est difficile d'en vouloir à des Eglises aussi peu étatistes. Là même où leur caractère national est très accentué et où l'Etat dispose encore d'un pouvoir très grand, comme dans les Eglises vaudoise et bernoise qui sont les plus étatistes des Eglises suisses — le maniement de ces lois se fait avec un tel respect de la liberté religieuse qu'une Eglise indépendante ne pourrait rêver plus de liberté.

Parlons d'abord des Eglises protestantes. Nos Etats cantonaux n'imposent pas aux paroisses des pasteurs indésirables. Ils ne leur enlèvent pas ceux qu'ils aiment en leur intentant des procès de doctrine. Ils ne chargent pas les pasteurs d'obligations contraires à leur mandat et ne leur demandent pas de se faire les champions d'une certaine politique. Ils admettent le pasteur socialiste et le pasteur ultralibéral. Ils ne s'immiscent pas dans l'administration intérieure des Eglises (épreuves universitaires ou pratiques, questions disciplinaires, publication de liturgies, psautiers, circulaires etc.). Tout au plus font-ils un peu sentir leur force quand il s'agit d'augmenter les charges par la création de nouveaux postes ou par la modification des circonscriptions paroissiales. Mais les Eglises prévoient ces difficultés et ne se montrent ni imprudentes ni trop exigeantes, ce qui fait que leurs demandes sont agréées plus facilement. Les Eglises se sentent d'ailleurs si peu opprimées, elles sont gouvernées dans un esprit si libéral que certains laïques ne se sentent plus à l'aise dans cette atmosphère trop large et se mettent à créer des *minorités* évangéliques ou orthodoxes. Là encore, l'Eglise s'empresse de parer à la dissidence en offrant à ces minorités un *modus vivendi* qui leur permette de ne se détacher qu'à moitié de la grande Eglise, quitte à rentrer au bercail quand cela leur plaît. On comprend qu'un régime aussi libéral enlève aux fidèles toute velléité de séparation. Les motifs de celle-ci viennent donc du dehors, des libres

penseurs et des catholiques, renforcés de quelques rares séparatistes-théoriciens. En d'autres mots, l'industrialisation et l'immigration étrangère en Suisse sont les deux ferments de la séparation. Leur augmentation l'activera, leur affaiblissement la ralentira. Si la guerre avait pour effet une intensification de la production agricole en Suisse et une diminution de l'immigration étrangère — ce sont là peut-être deux phénomènes connexes — nous constaterions aussi un ralentissement.

Loin de pécher par trop d'orthodoxie comme ailleurs, les Eglises nationales en Suisse pècheront plutôt par trop de libéralisme, ce qui tient précisément à leur alliance avec un Etat démocratique, dans le mouvement séparatiste dont la marche est d'ailleurs très lente. Si la guerre avait l'effet contraire, la séparation ferait du chemin, dans les cantons industriels et les cantons-frontière surtout. Mais il est probable qu'elle revêtira un caractère de plus en plus *économique* et *financier*. Car les législations cantonales, sur la demande des églises nationales, ont fait place de plus en plus aux revendications *religieuses* en assurant à ces Eglises une indépendance religieuse telle qu'elle équivaut à la séparation morale. De ce fait, les Eglises nationales finiront par perdre tous les adversaires qui voteraient la séparation par des motifs religieux. On peut dire que, religieusement parlant, la séparation des Eglises nationales suisses d'avec l'Etat se fait graduellement et automatiquement à chaque revision des lois ecclésiastiques. Cette évolution met dans un certain embarras les églises indépendantes appartenant à la même confession et qui voient disparaître jusqu'à leur raison d'être. Car enfin les motifs religieux, hautement respectables, qui les ont poussées à la séparation ont désormais une valeur purement historique. L'Etat a évolué et il n'existe plus de raison suffisante pour se séparer de l'Etat tel qu'il est actuellement, à moins qu'on ait peur de le voir retomber dans ses anciens abus de pouvoir.

Le lien qui rattache les Eglises cantonales ou nationales à leurs Etats respectifs est donc purement économique et financier. Et ce lien est doux à ces Eglises, car il leur assure une vie à l'abri de tout souci matériel, ce qui, en temps de guerre ou de crise économique générale, est hautement appréciable. L'Etat les décharge encore du soin de l'administration à laquelle il s'entend

mieux que l'Eglise et ses fonctionnaires, heureux de s'occuper d'autres réalités supérieures.

Il est donc à prévoir que dans le camp des séparatistes futurs, on ne trouvera plus les croyants se rattachant aux Eglises nationales, mais seulement les membres d'autres Eglises, les indifférents et les ennemis de toute religion. Il sera désormais difficile de demander la séparation *par motif religieux,* l'Etat ayant enlevé lui-même tout prétexte aux arguments et aux reproches venant de ce côté. Les futurs séparatistes seront des catholiques et des libres penseurs. On sait que les catholiques suivent une politique opportuniste, diamétralement opposée dans les cantons catholiques et protestants. Ils se garderont bien de demander la séparation là où ils sont en majorité. Dans les cantons catholiques du reste, il y a un *modus vivendi* entre les évêques et le gouvernement qui est avantageux pour l'Eglise (Fribourg, Valais, Soleure). Le problème ne devient actuel et angoissant pour les catholiques suisses que là où tout en n'ayant à subir la concurrence d'aucune autre profession, la majorité gouvernementale menace de tourner à la libre pensée (Tessin, Lucerne). Dans ces cantons où jadis régnait l'entente la plus cordiale entre le gouvernement séculier et spirituel, le mot de séparation est prononcé depuis quelque temps. Et il est naturel que le catholicisme, si réfractaire par son essence à toute séparation, devienne l'ami chaleureux de la séparation — des autres, quand il se sent une minorité assez forte pour avoir voix au chapitre et pour peser dans la balance politique en s'alliant au groupe qui le soutiendra le mieux en échange de ses services. Dans les cantons mixtes depuis la Réforme (Grisons, Argovie, St-Gall, Thurgovie), la question de la séparation partielle et de l'équivalence des droits est réglée depuis longtemps et de la façon la plus heureuse qui pourra même servir de modèle. Il y a là pour les deux confessions séparation morale absolue de l'Etat et son ingérence administrative n'est exercée que par des mandataires appartenant à la confession respective.

En résumé, nous dirions ce qui suit à un étranger qui voudrait s'enquérir en Suisse du chemin que fait chez nous l'idée de la séparation: Cette idée nous est venue de France et sa réalisation dans ce pays nous a vivement intéressés. Mais notre vie politique et religieuse ressemble si peu à celle des grands Etats, même

républicains, qui nous entourent, que nous avons dû, pour la réaliser, la modifier profondément. Notre peuple étant, dans sa majorité plus attaché à ses institutions religieuses et ecclésiastiques que la France, la séparation devra chez nous se départir de tout caractère vexatoire et sectaire pour se réaliser dans un esprit de parfaite équité et même de bienveillance à l'égard de tous les intéressés. D'un côté elle réintègrera dans ses droits le catholicisme romain, dépossédé lors de la Réforme ou en 1870, mais sous la forme de l'égalité avec le protestantisme et le vieux catholicisme, non sous celle de la supériorité ou de l'omnipotence. A cet égard, la séparation est favorable au catholicisme romain contre lequel elle était dirigée en France. De l'autre côté, la séparation en Suisse s'inspirant toujours du principe de la neutralité confessionnelle et de la liberté des croyances ou des incroyances, fait droit aux demandes des citoyens sans confession en laïcisant complètement l'Etat et en exonérant le citoyen de toute contribution même indirecte[1]) aux cultes religieux. Dans ce cas, elle mettra l'Eglise dénationalisée à même de vivre de ses anciens biens absorbés ou confisqués, ou de leur équivalent en argent.

La séparation en Suisse est donc une conséquence de l'immigration étrangère et du mouvement intercantonal de la population indigène. Elle est une conséquence de l'industrialisation et des idées dites avancées, c'est-à-dire anti-religieuses qui règnent dans toute population industrielle par opposition à la population agricole. Elle est en dernière instance une conséquence naturelle du mouvement des idées en Europe à l'égard de la liberté des croyances. Conformément à l'esprit de dignité, de pondération et d'équité qui distingue la politique suisse, le problème de la séparation qui se pose différemment dans chaque canton, sera résolu si possible avec le consentement de ceux qu'on dépossède ainsi et en leur offrant une situation telle que leur prestige souffrira le moins possible.

Il est à peu près évident que l'avenir est à la séparation. Mais cet avenir, retardé par la guerre qui dans plusieurs pays a singulièrement renforcé les liens entre l'Eglise et l'Etat risque d'être si éloigné pour quelques pays et quelques cantons de

---

[1]) On se rappelle que par égard pour la situation ecclésiastique du canton de Vaud, la Constitution fédérale n'interdit que la perception d'impôts cultuels *directs* au cas de protestation du contribuable.

la Suisse que la discussion a pour le moment une valeur plutôt académique. Ce par quoi nous ne nions pas que, dans deux ou trois cantons, la séparation interviendra probablement avant longtemps, ce qui justifiera notre tentative d'examiner ce problème du point de vue suisse dans cette revue.

LAVEY (Vaud) ED. PLATZHOFF-LEJEUNE

□□□

SPIELGESELLEN EINSAMSTER STUNDEN

Von MAX GEILINGER

Ihr ersten Spielgesellen aller Stunden,
Nie tiefer empfunden als welteinsam, geliebte Luftwellen!
Eure Kronen sind Glanz, eure Brandungen Schall,
Tanz und Musik vom unendlichen All,
Atmen der Veilchenhügel,
Flirren der Mückenflügel,
Kinderlachen, Donnerkrachen
Der Stürme und maßloses Licht!
Glüht es nicht gegenständlich
Durch euern Äther unendlichste Pracht
Aus smaragdenen Moosen
Und ahnend gefalteten roten Rosen;
Denn auf jedem der Blütenblätter
Umarmen sich Sprühtau und Schmetterlinge
Und vermählen sich Tag und Nacht.
O ihr Luftwellen, treuste Spielgesellen,
Tragt aus jedem Winkel Zauber und Wunder,
Goldstäubchen, Silbernebel, runde
Glockentöne, doch auch knarrende, enge
Geräusche und aus dunkelnder Ferne
Breiter Ströme Wandergesänge;
Nachts aber redet ihr gerne vom Funkenreigen der Sterne,
Und dann blühn auf euern Wellen Worte der Liebe.

□□□